

concevoir et expliquer l'excitation qui allait toujours croissant parmi les populations attachées à l'ordre nouveau.

A Lyon, une conspiration militaire parut sur le point d'éclater. Le commandement des troupes de la ville avait été confié au prince étranger Charles de Hesse, dont l'attachement à la révolution n'était pas suspect. Mais les corps n'étaient pas complètement purgés d'un levain d'officiers de l'ancien régime. Le bruit se répandit que ceux du régiment de Royal Pologne, cavalerie, et ceux du régiment de dragons, ci-devant de Noailles, avaient essayé d'enlever leurs soldats. Le colonel de ce dernier corps était parti sans l'ordre du général Charles de Hesse. Les officiers soupçonnés furent arrêtés. Ceux du régiment de dragons se disculpèrent, établirent leurs sentiments patriotiques et furent réintégrés. L'alarme éclaircie, tout se réduisit à un complot d'émigration tramé entre quelques officiers du régiment de Royal Pologne, qui furent consignés au fort de Pierre-Scise, et qui malheureusement étaient destinés à devenir quelques jours plus tard les victimes du fanatisme révolutionnaire.

Alors le conseil général du département cessa de s'opposer aux mesures que le conseil de la commune avait adoptées contre les étrangers. Il homologua, par une délibération formelle, l'expulsion de tous les non domiciliés qui ne justifieraient pas, par des affaires de commerce ou de justice, la prolongation de leur séjour dans la ville. La mesure fut étendue à tout le district, c'est-à-dire aux communes suburbaines de Vaise et de la Croix-Rousse. « Les autres communes du département, porte l'arrêté, renverront de leur territoire, dans le délai de trois jours, tous les étrangers qui auront donné des preuves d'incivisme par leur conduite, même ceux qu'on soupçonnerait de dangereuses intentions, sans en avoir la certitude. » Le seul tempérament que l'arrêté introduit dans la délibération communale, c'est le conseil vague de distinguer soigneusement les